Aides « parascolaires »
de la Communauté de Communes des Sucs
FICHE DE DEMANDE PRÉVISIONNELLE

Établissement	
NOM directeur / directrice	
Association support (OGEC, APE, caisse de l'école… ,précisez) *	
N° SIRET de l'association *	
Président(e) de l'Association	
Mail du référent	
Téléphone du référent	

* Mentions obligatoires

Calendrier

1/ Fiche de demande prévisionnelle à retourner avant mi mai (vote des élus en juin)
Par E-Mail : **secretariat@cc-des-sucs.fr**

2/ Versement possible après le vote des élus et réception de l'ensemble des justificatifs

Le principe global des aides parascolaire a déjà été voté par le passé, le vote des élus en juin est une formalité annuelle obligatoire pour la mise en paiement. Les versements sont néanmoins conditionnés par l'envoi des éléments dans les délais (prévisionnels et justificatifs).

Joindre un RIB de l'association en cas de changement

Précisions :

- Il est possible de cumuler plusieurs projets pour pouvoir bénéficier du bonus de 5€/élève/an
- Les actions et projets qui ont lieu au sein de l'école ne donnent pas lieu au versement du bonus
- Le montant versé sera recalculé à réception des justificatifs et en fonction du nombre d'enfants réellement présents sur chaque sortie. Par conséquent le montant versé pourra être inférieur au montant prévisionnel.

Justificatifs : copie des factures + liste des élèves qui étaient présents sur chaque sortie si l'effectif n'est pas mentionné sur la facture. Préciser à quelle classe chaque facture est rattachée.

- Si le montant justifié est inférieur au forfait prévisionnel, le versement sera effectué à hauteur des dépenses justifiées

« Certifié exact »

Fait à : Le :

Le/La Président(e) : Le/La Directeur (trice) :
De l'association de l'école

(Signature électronique ou indiquer nom et prénom)

Pour plus de renseignements :

Virginie BRUNON
Tel : 06 32 28 81 38
Mail : ecoledemusique@cc-des-sucs.fr

Magalie RAYNAUD
Tel : 04 71 59 02 24
Mail : secretariat@cc-des-sucs.fr

DESCRIPTION DU/DES PROJET(s) et SUBVENTION DEMANDEE

NB : les forfaits sorties et voyages ne sont pas cumulables par élève.

Projets et date	Classe + enseignant	Nb prévisionnel d'élèves	Aide aux projets et sorties culturelles, sportives ou scientifiques **Forfait 20 € /an /élève** Sorties généralement à la journée	Aide aux voyages scolaires **Uniquement tous les 3 ans/élève** **Forfait 30 €** Classes découverte /neige/verte à partir de 3 jours consécutifs	**Bonus CCDS** dans le cadre d'une sortie **Si elle a lieu sur le territoire CCDS** **+ 5 €/ an/élève** En complément et non dissociable des forfaits 20 ou 30 €	TOTAL
Exemple : *Cinéma Grenette 06/05*	*CM1 de Mme Dupont*	*25*	*500 €* *(25 élèves x20€)*	*0*	*125 € (25x5€)*	*625 €*
Total élèves						